Rachida Dati condamnée pour diffamation

22/11/2011 à 14h26

L'ancienne garde des Sceaux, Rachida Dati, a été condamnée mardi par le tribunal correctionnel de Paris à une amende de 2.000 euros avec sursis pour avoir diffamé l'écrivain Marek Halter et son épouse Clara Halter, créatrice du Mur pour la Paix, installé sur le Champ-de-Mars à Paris.

La maire UMP du VIIe arrondissement devra également verser 4.000 euros de dommages et intérêts au couple, ainsi que 3.000 euros de frais de justice. Elle devra en outre publier sa condamnation.

Le Figaro